

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

☪☪☪

SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

☪☪☪

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
M Didier CASTERES donne pouvoir à M. David CORBIN,
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. André VIGNOT,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. André LABARTHE,
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.

☪☪☪

10 - CESSION USINE DU GABARN : DISPOSITIONS MODIFICATIVES

Monsieur Michel ADAM expose que, lors de sa séance du 23 novembre 2015, a été approuvée la cession du bâtiment industriel sis zone d'activité du Gabarn, cadastré parcelle D 349, à Monsieur Régis Naya pour un montant de 270 000 €.

Il convient de préciser que la contenance totale de la parcelle incluant le bâtiment est de 44a 70ca ; cette contenance correspondant bien à l'objet de la vente initiale ainsi qu'à l'objet de l'estimation réalisée par le service des Domaines.

Par ailleurs, depuis le vote de votre assemblée, Monsieur Régis Naya a souhaité que la cession soit faite au bénéfice de la S.C.I. DU GABARN, dont il est le gérant.

Ces précisions modificatives doivent être soumises au vote de votre assemblée en vue de la préparation de l'acte notarié.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

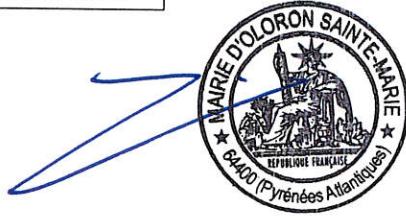
- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, intégrant les précisions modificatives sus indiquées.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 15/ 04/ 2016

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH

